

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 21 janvier 2025

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 16/01/2025

Présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 9

Pour : 9

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Grégory HAVEL par Matthieu DEBLED

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE, Morgan BOURDON, David MASCRET

Secrétaire de séance : Aymeric COLAS

Objet : Convention entre la Commune et la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) - DE_2025_006

Madame le Maire expose la demande de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) :

La FFVE, composante à part entière du Patrimoine, association reconnue d'utilité publique possède pour missions d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, la sauvegarde, et l'utilisation de véhicules d'époque. Elle rassemble les clubs, les entreprises et les musées dont l'activité correspond à cet objet.

La commune de Montaigu dispose de nombreux atouts afin d'accueillir ces rassemblements de véhicules d'époque avec plusieurs lieux de restauration et d'hébergement, une église des XII et XIIIème siècles classée MH, une aire de stationnement de camping-car, deux cimetières allemands, un garage, une aire de stationnement Place de l'Eglise, de nombreux chemins de randonnées et un environnement boisé de toute beauté.

La FFVE a proposé à la commune de Montaigu d'adhérer au label " Ville d'accueil des Véhicules d'Epoque" et de formaliser l'engagement de la commune par la signature de la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les termes de la convention à intervenir avec la FFVE,
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>23</u> / <u>01</u> / 2025 et publié ou notifié le <u>24</u> / <u>01</u> / 2025
--